

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

---

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

---

**N°119**

Date de Publication
<b>21 DEC. 2018</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>21 DEC. 2018</b>
Date de la convocation
<b>11 décembre 2018</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme DESBIEF à Mme MATEO  
Mme SIMONIAN à M. LION

**Absente :**

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental. Aide aux travaux de proximité.**

---

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'en 2019, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reconduira différentes mesures pour encourager et soutenir les communes dans leurs projets.

Ainsi, pour les dispositifs concernant les aides à la réalisation de travaux de proximité, le taux de subvention est de 70% du montant hors taxe des travaux plafonné à 85 000€ HT par projet.

Ces travaux doivent concerner les équipements suivants :

- Equipements sportifs autres que les gymnases
- Aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- Aménagement de voies et réseaux
- Travaux divers sur les bâtiments communaux
- Travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

A ce titre des opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

✓ **Tennis Club des Gorguettes – Réfection d'un cours**

○ Montant HT	8 335.00 €
Subvention du Département	5 834.50 €
Financement commune	2 500.50 €

✓ **Réfection - Bâtiments communaux**

○ Montant HT	85 000.00 €
Subvention du Département	59 500.00 €
Financement commune	25 500.00 €

✓ **Antenne relais télésurveillance – Super Cassis**

○ Montant HT	25 000.00 €
Subvention du Département	17 500.00 €
Financement commune	7 500.00 €

✓ **Barrières DFCI (entre Brayes et Terres Marines)**

○ Montant HT	13 350.00 €
Subvention du Département	9 345.00 €
Financement commune	4 005.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 85 000.00 € HT des opérations décrites ci-dessus au titre des travaux de proximité.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,  
Danielle MILON

